

gérant et de directeur d'une compagnie d'assurance, il considère la nomination de M. Langmuir comme un choix malheureux.

Voici où se trouve l'inconvénient : s'il n'y a rien de répréhensible dans l'administration des affaires des compagnies—et je suis disposé à professer cette opinion tant que le contraire ne sera pas prouvé—il n'est pas juste pour ces compagnies qu'un homme occupant une semblable situation soit chargé de l'enquête, car le sentiment de défiance qui s'est manifesté dans le public persistera, par le fait même que le commissaire avait des attaches si intimes avec les intérêts qui seraient sérieusement concernés, dans le cas où l'enquête révélerait des opérations douteuses ou répréhensibles. D'un autre côté, si les affaires des compagnies d'assurance du Canada ne sont pas bien administrées, il ne convient pas de les faire enquêter par un homme si intimement mêlé aux intérêts en jeu.

Je n'ai qu'un mot à ajouter, avant de terminer. J'espère que la rédaction de cette commission est suffisamment claire pour qu'il n'y ait pas à redouter une répétition de ce qui a eu lieu dans l'enquête de la commission relative à Elgin-ouest, et dont le juge McTavish faisait partie. Car malgré tout le respect possible pour les trois magistrats qui composaient cette commission, et en admettant qu'ils aient agi selon leur conscience, je suis forcé de dire qu'ils ont interprété dans un sens très restreint les instructions qu'ils avaient reçues relativement à l'enquête qu'ils étaient chargés de tenir. Il était ouvertement reconnu que l'élection de M. Finlay McDermott avait été escamotée, et par les mêmes moyens que ceux que j'ai indiqués, il y a un instant. M. McDermott demanda à se faire représenter par un avocat au cours de l'enquête sur le vol des bulletins qui le privait momentanément de son siège. Cette permission lui fut d'abord refusée. Les juges lui firent savoir que M. G. H. Watson, C. R. et M. R. A. Grant, assisteraient à l'enquête et que s'il possédait des renseignements sur ces fraudes, il pourrait les communiquer à ces deux avocats, qui en tireraient parti. Quelle charmante naïveté, pour dire le moins ! Plus tard, je crois, on permit à l'avocat de M. McDermott de suivre l'enquête, mais avec cette restriction : si vous avez quelques questions à poser aux témoins, lui dirent les juges, faites-nous-les connaître d'abord et nous les poserons nous-mêmes aux témoins. S'imagine-t-on M. Hughes, de New-York, conduisant une enquête de cette manière ?

J'espère que la rédaction de la commission est assez claire pour que l'enquête ne soit pas entravée par des formalités comme celles dont je viens de parler. Le choix de M. Shepley est excellent. C'est un avocat de grand talent et dont la réputation est à l'abri de tout soupçon. Je me permettrai une seule remarque à ce propos. Le Gouvernement avait nommé M. Shepley dans la commission relative aux fraudes électora-

les d'Hasting-ouest et je crois sincèrement que son initiative a été considérablement entravée par les instructions qu'il avait reçues, car cette initiative fut très restreinte. Je ne dis pas cela pour le blâmer, car il est certainement homme à exécuter fidèlement ses instructions; mais il est à souhaiter que dans cette enquête sur les compagnies d'assurances, on rende publiques les instructions données aux commissaires, afin que nous sachions si M. Shepley est autorisé à conduire une enquête complète et approfondie comme il est certainement capable d'en faire une. C'est lui qui, à titre d'avocat, sera chargé de conduire l'enquête, et nous devons savoir quelles sont ses instructions, afin que si l'enquête n'est pas aussi complète et aussi sévère que celle qui a eu lieu aux Etats-Unis, nous sachions si c'est M. Shepley ou le Gouvernement qu'il faudra en rendre responsable.

Plusieurs autres passages du discours du trône mériteraient d'être relevés, mais des occasions plus favorables se présenteront au cours de la session et je ne veux pas retenir la Chambre trop longtemps. Je me contenterai d'ajouter que notre désir est d'aider le Gouvernement dans l'expédition des affaires. Le tarif a été éliminé du programme. Si le Gouvernement veut hâter les travaux en étant prêt, en faisant preuve de célérité, en soumettant ses projets de loi sans retards inutiles, il nous trouvera disposés à seconder ses efforts pour arriver à une prompte prorogation des travaux de la session.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Monsieur l'Orateur, la Chambre a écouté avec beaucoup d'intérêt les discours prononcés par nos deux jeunes collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse qui vient de vous être remise et que nous discutons en ce moment. J'ai en ce moment la tâche agréable de les féliciter et de leur souhaiter la bienvenue dans cette Chambre. L'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Knowles) et l'honorable député d'Antigonish (M. Chisholm) succèdent à deux députés qui, pendant leur carrière parlementaire, avaient su s'attirer une large part de l'estime et du respect de leurs collègues dans cette Chambre. L'honorable député d'Assiniboia-ouest a fait un éloge chaleureux de son prédécesseur à la représentation de cette division électorale. Ceux qui ont partagé les travaux de M. Walter Scott conviendront qu'il mérite les éloges que mon honorable ami lui a décernés. M. Scott s'est imposé à cette Chambre par son talent, son activité, son courage et par le dévouement dont il a toujours fait preuve pour les intérêts qu'il était spécialement chargé de représenter.

Il était tellement dévoué aux intérêts de l'Ouest qu'il a cru de son devoir de renoncer au siège qu'il occupait dans cette Chambre pour pouvoir consacrer toute son énergie à la nouvelle province de la Saskatchewan.